



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1003-010 ET 1005-040

AVIS est, par les présentes, donné aux personnes intéressées que lors de sa séance tenue le 9 avril 2018, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté les règlements numéros 1003-010 et 1005-040, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1003-010

Règlement modifiant le règlement de construction numéro 1003 afin de retirer les dispositions applicables aux habitations de la classe D (4 à 6 logements) concernant l'enfouissement des fils conducteurs et modifier le territoire d'application du règlement.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1005-040

Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin de réviser certains travaux assujettis.

QUE la MRC Les Moulins a approuvé les règlements 1003-010 et 1005-040 le 10 avril 2018 et a également émis un certificat de conformité pour ces règlements.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements au bureau du greffier au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

QUE lesdits règlements sont entrés en vigueur le 11 avril 2018, soit à la date de l'émission du certificat de conformité par la MRC Les Moulins.

Cet avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait à Terrebonne, ce 13^e jour du mois d'avril 2018.

DIFFUSÉ à Terrebonne, ce 18^e jour du mois d'avril 2018.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA
